

Quelle politique de l'eau dans l'agglomération ?

Les élus diront ce 3 décembre si la CDA doit sortir ou non du syndicat départemental de l'eau⁽¹⁾.

AGGLO LA ROCHELLE

Un conseil communautaire extraordinaire aura lieu ce jeudi 3 décembre. C'est ce qu'a annoncé Guillaume Krabal, maire de Dompierre-sur-Mer et vice-président de la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle, mercredi 25 novembre. À l'ordre du jour, une seule délibération : La CDA doit-elle sortir du syndicat départemental Eau 17 au 31 décembre 2020 ? Une question qui peut paraître anodine mais qui, en fonction de ce que décideront les 82 élus communautaires, pourrait avoir des conséquences financières pour les usagers. Surtout s'ils habitent La Rochelle. Explications.

Le 1^{er} janvier dernier, l'eau est devenue une compétence communautaire. Jusqu'à cette date, la ville de La Rochelle avait sa propre régie municipale. Châtelaillon-Plage fonctionnait avec une délégation de service public (DSP) confiée à une entreprise privée, la Société d'aménagement urbain et rural (la Saur). Les 26 autres communes, comme la quasi totalité des communes du département, ont adhéré au syndicat départemental (public) Eau 17. Au 1^{er} janvier donc, la CDA a confié la gestion de son eau à Eau 17, tout en se laissant la possibilité d'en sortir au 31 décembre...

Le Collectif eau publique de Charente-Maritime (CEP 17), qui regroupe plusieurs militants d'organisations syndicales et de partis politiques de gauche, plaide pour une sortie d'Eau 17 et la gestion de l'eau

par une régie communautaire alignée sur l'ancienne régie rochelaise. CEP 17 craint en effet une harmonisation « *par le haut* » des prix de l'eau : « *À La Rochelle, le prix de l'abonnement est de 5,50 €*, détaille Océane Mariel, élue communautaire (EELV) rochelaise. *Avec le syndicat Eau 17, il est de 58 ou 59 €⁽²⁾*. » Et de 24 € à Châtelaillon. Le prix du mètre cube est également plus élevé dans les 26 communes de la CDA (de 1,78 à 1,81 €⁽²⁾) qu'à Châtelaillon (1,66 €) ou à La Rochelle (1,49 €)⁽³⁾.

Une incitation à la consommation ?

À La Rochelle, les prix pourraient donc grimper dans le cas où la CDA resterait au sein d'Eau 17. De plus, la politique tarifaire du syndicat départemental ne favoriserait pas la préservation de la ressource, selon Denis Thibaudeau, membre du CEP 17 : « *Sa démarche n'est pas d'inciter à l'économie : plus vous consommez d'eau, moins vous payez* », estime-t-il. « *C'est un tarif dégressif, mais à l'envers* », juge pour sa part Daniel Vince, président de CEP 17.

Et Denis Thibaudeau de poursuivre : « *On nous dit qu'on manque d'eau. Mais à l'exception des pics de consommation en août, les usines (les captages souterrains de Fraise et de Varaize, et l'usine de Coulonge-sur-Charente, N.D.L.R.) fonctionnent entre 60 et 70 % de leurs capacités. On a la ressource.* » Pour le CEP 17, les moyens de production, entièrement financés par les usagers

de La Rochelle et des communes du nord de l'agglomération, sont capables de fournir de l'eau en quantité suffisante et d'une qualité optimale pour l'ensemble de la CDA.

Le CEP 17 fustige enfin la gouvernance au sein d'Eau 17. La CDA dispose de 15 délégués « très minoritaires » au sein du syndicat départemental (autant de délégués que de communes adhérentes). Pour Daniel Vince, « *cette dimension départementale n'est pas viable, c'est une usine à gaz.* » Aussi, cette gouvernance ferait perdre à la collectivité rochelaise « *sa souveraineté de décision sur son territoire* » ; l'association estime que « *le territoire de la CDA est très adapté à une gouvernance unique* ». On l'aura compris, pour le CEP 17, il est urgent de sortir d'Eau 17 : « *Si on ne sort pas de d'Eau 17, on est prisonnier de ce syndicat pour 9 ans* », ajoute Denis Thibaudeau.

“Que l'eau reste un service public”

Interpellé devant sa mairie par le CEP 17, Guillaume Krabal est resté assez vague : « *On connaît les enjeux, a-t-il déclaré. On a la volonté que l'eau reste un service public.* » Bref, on en saura davantage jeudi 3 décembre : « *Et si la CDA décide de sortir d'Eau 17 ce jour-là, il y aura d'autres étapes (réglementaires, N.D.L.R.) ensuite, prévient le maire de Dompierre-sur-Mer. Et elles ne sont pas gagnées.* »

Clément Vidal